



Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 10 mars 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. 7854 Projet de loi portant approbation de la Convention internationale pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires, faite à Hong Kong, le 15 mai 2009
- Rapporteur : Madame Lydia Mutsch

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 7855 Projet de loi portant approbation de la Convention internationale sur l'enlèvement des épaves, faite à Nairobi, le 18 mai 2007
- Rapporteur : Madame Lydia Mutsch

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers (impact des sanctions contre la Russie)

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Léon Gloden, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, Mme Viviane Reding remplaçant M. Serge Wilmes, M. Marc Spautz, M. Carlo Weber

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission

*

1. 7854 Projet de loi portant approbation de la Convention internationale pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires, faite à Hong Kong, le 15 mai 2009

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame le Président invite Madame le Rapporteur à présenter son projet de rapport, transmis au préalable aux membres de la commission.

Madame le Rapporteur explique qu'elle a fait droit, tel que décidé lors de la précédente réunion, à la proposition d'ordre légistique formulée par le Conseil d'Etat. L'oratrice poursuit en résumant l'objet de la convention internationale que le présent projet de loi vise à ratifier. Elle clôt son exposé en suggérant un temps de parole en séance publique suivant le modèle de base.

Madame le Président s'enquiert sur d'éventuelles questions ou observations supplémentaires qui s'imposeraient encore. Constatant que tel n'est pas le cas, elle décide de procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la commission.

La commission marque également son accord au temps de parole suggéré par Madame le Rapporteur.

2. 7855 Projet de loi portant approbation de la Convention internationale sur l'enlèvement des épaves, faite à Nairobi, le 18 mai 2007

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame le Rapporteur remarque qu'également ce projet de loi a fait l'objet d'une légère correction d'ordre légistique et résume l'objet de la Convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves que le présent projet de loi vise à ratifier. Egalement pour ce rapport, l'oratrice suggère un temps de parole en séance publique suivant le modèle de base. Elle ajoute qu'une présentation en affilée de ses deux rapports serait sans doute utile pour l'organisation du débat public.

Madame le Président s'enquiert sur d'éventuelles questions ou observations supplémentaires qui s'imposeraient encore. Constatant que tel n'est pas le cas, elle décide de procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la commission.

Madame le Président note que la commission marque non seulement son accord pour un temps de parole suivant le modèle de base, mais également pour une présentation en affilée par Madame le Rapporteur de ses deux rapports, de sorte à pouvoir débattre conjointement ces deux projets de loi.

Monsieur Charles Margue signale qu'il entend intervenir lors du débat public.

3. Divers (impact des sanctions contre la Russie)

Monsieur Laurent Mosar rappelle que son groupe politique a exprimé le souhait que Monsieur le Ministre de l'Economie informe la commission sur l'impact des sanctions décidées par l'Union européenne à l'encontre de la Fédération de Russie, voire de la guerre en Ukraine, sur l'économie nationale. Il serait utile de prévoir ce point lors de la prochaine réunion. Madame le Président se dit disposée à porter ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission. Elle se concertera à ce sujet avec Monsieur le Ministre.

Luxembourg, le 14 mars 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact